

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Jeanine DUCOM 265 Avenue du Marais 40600
BISCARROSSE.

Je demande si, dans le nouveau règlement,
l'affichage sauvage sera toujours interdit... car
actuellement il ne l'est pas (à l'angle de l'Avenue
du Marais et de l'Allée du Petit Lac).

26.02.2020



COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR
MICHEL CHATRIEUX

